



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 26 septembre à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h07), Madame Anaïs LAUTRU.

Était absente excusée : Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Béatrice GUEGAN.

Était absente non excusée : Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Présentation de la décision

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs (équipe enseignante, élus de la commune, équipe d'animation et personnel de restauration, parents et associations locales) de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT prend la forme d'un engagement contractuel signé entre la collectivité territoriale, le préfet, le DASEN par délégation du recteur et les autres partenaires. La durée maximale de cet engagement est de trois ans. Le PEDT est donc le projet éducatif de toute une commune, il concerne aussi bien les enseignants et l'équipe d'animation que les élus qui doivent être le moteur de son écriture.

Le PEDT n'est ni obligatoire ni systématique. Toutefois il existe beaucoup de bonnes raisons d'établir un projet éducatif territorial, surtout en zone rurale. Certaines raisons nous concernent plus que d'autres, les voici :

- Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires : Notamment un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants. Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Le projet est écrit avec eux pour leurs enfants, des réunions sont organisées pour qu'ils puissent participer à son écriture.

- Le PEDT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs locaux sont conviés également pour préparer et participer à ce projet.

Son écriture s'est faite sur 3 grands paragraphes :

- Informations générales du PEDT à savoir le contexte, l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Plan mercredi
- Les ambitions éducatives du PEDT au travers :
 - des valeurs éducatives de notre commune qui sont respect, solidarité, le vivre-ensemble, le bien-être, la citoyenneté
 - les objectifs éducatifs du PEDT en s'appuyant sur ces valeurs
 - l'évaluation sous forme de réunions régulières de suivi de ces engagements

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ce nouveau PEDT.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 26 septembre 2023
Le Maire, Anthony ROULLIER

